

*Questions orales*

On a proposé qu'un groupe de travail mixte composé de chefs autochtones élabore les modifications à apporter à la politique. Entre-temps, nous nous attendons à ce que la Commission des revendications particulières, sous la présidence d'une éminente personnalité autochtone du Canada, conseille le gouvernement en toute liberté et sans restriction et qu'elle lui donne des conseils sur lesquels nous nous appuyerons pour prendre des décisions concernant les revendications territoriales.

\* \* \*

## LES ANCIENS COMBATTANTS

**M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka):** Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre des Anciens combattants. Aux Communes, l'opposition a reproché au ministère des Anciens combattants d'avoir toléré, pendant plusieurs années, que des millions de dollars de son budget ne soient pas dépensés.

Certains ont prétendu que cet excédent permettrait de satisfaire facilement aux demandes des anciens membres de la marine marchande. Dernièrement, le Comité permanent des affaires des anciens combattants, dont je suis membre, a déposé un rapport appuyant bon nombre de ces demandes.

On ne peut nier que, pendant l'effort de guerre du Canada, les membres de la marine marchande ont fait d'énormes sacrifices qu'il faut reconnaître et qui méritent notre gratitude.

Est-il possible, selon le ministre, de répondre à ces demandes en puisant dans les ressources budgétaires que le ministère ne dépense pas?

**L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants):** Madame la Présidente, le député a derrière lui assez d'expérience pour comprendre que l'élaboration des budgets est une science fort peu précise. Lorsque nous préparons des budgets un ou plusieurs mois à l'avance, nous devons estimer la demande que nos services et programmes destinés aux anciens combattants devront satisfaire.

Je dois dire au député que nous essayons d'insérer dans le budget des montants pour parer à l'imprévu ou à un accroissement de la demande. Il se trouve qu'il reste parfois de l'argent à des postes prévus pour des fins précises.

Dans tout ministère, il arrive que des fonds affectés à certains programmes ne soient pas dépensés. Cela ne nous donne pas le droit de dépenser cet argent selon ce que le ministre ou le gouvernement jugent bon. Il doit y avoir une caution législative. Or, il n'y a aucune disposition, du moins pour l'instant, qui nous autorise à offrir les programmes réclamés par les anciens membres de la marine marchande.

Néanmoins, je puis garantir au député que le gouvernement étudie la question avec le plus grand sérieux. Nous sommes tout à fait conscients de ce que ces marins ont fait pour leur pays, et nous les aiderons à l'avenir, du moins j'en ai l'espoir.

\* \* \*

## LA DISCRIMINATION RACIALE

**Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des accusations de racisme sont encore chose courante à la Direction générale de la protection de la santé, à Santé et Bien-être social Canada. Pendant que le ministre du Multiculturalisme parle d'harmonie raciale, il existe des problèmes graves dans un autre ministère.

Le ministre de la Santé s'engagera-t-il aujourd'hui à faire ouvrir une enquête poussée concernant ces allégations? Promet-il d'imposer des mesures disciplinaires sévères à tout haut fonctionnaire trouvé coupable de discrimination systématique? Je ne parle pas de harcèlement suite à la question posée mardi; je parle de discrimination.

**L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre):** Madame la Présidente, comme la députée le sait, le gouvernement ne tolère pas la discrimination et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social dispose de moyens pour s'occuper de ce problème et je crois savoir qu'il s'en occupe.

[Français]

**Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville):** Madame la Présidente, je désire poser une question supplémentaire au même ministre. Approximativement 10 p. 100 du personnel scientifique au département de la protection de la santé sont des minorités visibles, et moins de 1 p. 100 ont des postes de gestion. Le ministre n'est-il pas d'accord que la meilleure façon de combattre